

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

Taichi chuan – Qigong – Kungfu - Wushu

F F A E M C

REGLEMENT DE COMPETITION

2022-2023

Kung Fu traditionnel

Ont élaboré ce document :

- Gilles BONET,
- Hélène HUYNH-QUAN-SUU,
- Laurent GUILLERMINET,
- Lionel DERROISNE.
- José PAVON,
- Serge LE PHAT VINH,

Supervision : Maxime FRANKINET - CTN

Validation par le Bureau Fédéral en date du 13 janvier 2023

Table des matières

Code de l'éthique des compétiteurs	5
Règlement Général	6
1. Les compétitions « officielles »	6
2. Les compétitions « officialisées »	6
La demande écrite	6
L'autorisation	6
L'officialisation elle-même	6
3. Conditions de participation aux compétitions	7
La licence.....	7
Les feuilles officielles d'engagement	7
4. Les droits d'inscription	7
5. Autorisation parentale pour les mineurs	7
6. Conditions de participation aux championnats nationaux	7
7. Obligation du (de la) compétiteur(trice)	7
8. Le passeport sportif et le certificat médical	8
9. Catégories d'âges pour les compétitions de Kung Fu Tao Lu et SANSHOU traditionnel	8
10. Litiges	8
11. Réclamations	9
12. La Commission d'organisation de la compétition	9
13. Les officiels	9
14. L'équipe technique	9
Sa composition :	9
Ses responsabilités :	9
15. ACCES AU SITE ET SECURITE	10
16. ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE	10
17. EN CAS DE DOMMAGE MATERIEL	11
18. UTILISATION D'IMAGES	11
Image du participant.....	11
Images de l'évènement.....	11
19. DONNEES PERSONNELLES	11
20. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	12
21. LUTTE ANTI-DOPAGE	12
22. MODIFICATION-REPORT-ANNULATION	12
23. LOI APPLICABLE-LITIGES	13
Règlement en Kung Fu Taolu	14
1. Les catégories de Taolu	14
1. Taolu individuel à mains nues.....	14
2. Taolu individuel avec armes	14
3. Taolu à plusieurs.....	15
2. Durée des Taolu	15
3. Limite et cumul des passages	15
4. Conditions de participation aux différents types de Taolu	15
Âge minimum et maximum pour les TAOLU combinés (Duilian)	15
Regroupement des catégories d'âge pour les Taolu de groupe et combiné.....	16
Mixité (H/F)	16
Répartition des catégories	16
5. L'aire de Taolu	16
6. La tenue	17
7. Genre et poids des armes	17
8. Attribution des titres	17
9. Le déroulement d'une compétition Kung Fu Tao Lu	17
9.1. La détermination de l'ordre de passage des compétiteurs	17
9.2. Le protocole	17

9.3.	Le calcul du temps.....	17
9.4.	L'affichage des résultats.....	17
9.5.	Le forfait	17
9.6.	Le coaching	18
9.7.	Le classement.....	18
	Classement pour les épreuves Duilian et JITI	18
	Classement pour les épreuves individuels	18
	Règlement en Kung Fu SANSHOU traditionnel	19
1.	Les confrontations	19
1.	Le SANSHOU JEUNES (PRÉ POUSSINS à MINIMES)	19
2.	Le SANSHOU ADULTES (CADETS - JUNIORS – SENIORS – VÉTÉRANS)	19
2.	Les catégories de compétition en Kung Fu SANSHOU traditionnel	19
2.1.	Les catégories de poids	19
2.1.	Regroupement des catégories	20
3.	L'aire de combat	20
4.	L'équipement et les protections.....	21
4.1.	La tenue	21
4.2.	Les gants	21
4.3.	Les protections.....	21
5.	Attribution des titres	21
6.	Déroulement de la compétition Kung Fu SANSHOU traditionnel.....	22
6.1.	Déroulement de la Compétition	22
	Rencontres par poule.....	22
	Rencontre par élimination directe.....	22
6.2.	Durée des rencontres.....	23
6.3.	Cumul des rencontres	23
6.4.	Formes de rencontres	23
6.5.	La pesée de vérification	23
6.6.	Contrôle médical.....	23

Code de l'éthique des compétiteurs

PARTICIPATION A UNE COMPETITION

S'assurer de la bonne inscription à cette rencontre sportive, en ayant :

- Mes documents médicaux de non-contre-indication à la pratique de la compétition à jour ; Si mineur, avoir l'autorisation parentale de participer aux compétitions.
- Pensé à se munir d'une pièce d'identité ; pour les catégories à partir de cadets, une pièce d'identité française (carte nationale d'identité ou passeport international).
- Pour les compétitions combat, contrôlé que le poids correspond bien à la catégorie d'inscription.
- Pour les compétitions Tao Lu, vérifié que l'inscription est bien dans les bonnes catégories d'épreuve.

Respecter le code d'éthique en particulier en ayant :

- Contrôlé l'état de la tenue de compétition, ainsi que les protections pour une compétition combat ou des instruments pour une compétition taolu.
- Un bon comportement.
- Appliqué les consignes des organisateurs.
- Respecté les adversaires sur l'aire de compétition mais aussi en dehors. Respecté les décisions des arbitres et des juges.
- Une attitude digne dans la défaite comme dans la victoire.
- Invité ceux qui m'accompagnent à m'encourager dans la plus grande sportivité.

L'ensemble de mes actes doit être en accord avec les vertus martiales des Arts Martiaux Chinois :

WU-DE

Règlement Général

On entend par Kung-Fu traditionnel tous les styles d'arts martiaux chinois externes transmis de façon traditionnelle, avec toutes leurs variantes développées au cours du temps.

A ce titre, il n'y a pas de liste prédéfinie de Taolu pour les formes d'expressions. Les critères de jugements porteront plus sur la qualité martiale que sportive.

La forme de combat dit SANSHOU traditionnel aura pour principe le beau geste, la clarté et l'efficacité des techniques.

1. Les compétitions « officielles »

Ce sont les compétitions permettant la délivrance de « titres officiels » de Vainqueur ou de Champion dont les modalités et les « règlements particuliers » sont décrits dans les présents textes réglementaires (cf. : Règlements particuliers des compétitions officielles) et apparaissent au calendrier national des compétitions. Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la FFAEMC.

2. Les compétitions « officialisées ».

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d'appellations diverses : Tournois, Galas, Inter Clubs, Inter régions, internationaux, etc., ne donnant lieu à l'attribution d'aucun « Titre Officiel » de Vainqueur ou de Champion. Ces compétitions devront impérativement respecter les règlements techniques, d'arbitrage et médicaux régissant les pratiques sportives.

L'officialisation d'une compétition comporte les étapes suivantes :

- La demande écrite,
- L'autorisation de la compétition,
- L'officialisation.

La demande écrite

Elle doit être faite auprès de l'instance concernée :

- Au niveau régional auprès du Comité régional du lieu d'organisation,
- Au niveau national auprès de la fédération lorsqu'il y a participation de combattants étrangers. La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la FFAEMC, règlements que l'organisateur s'engage à respecter et appliquer. Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date des combats (cachet de la poste ou e-mail) à l'autorité concernée.

Elle comporte un maximum d'informations et notamment :

- Le nom de l'organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
- Le programme détaillé de la compétition dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
- Toutes les informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d'organisation.

L'autorisation

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 45 jours avant la date de la manifestation (cachet de la poste faisant foi, ou e-mail).

L'officialisation elle-même

L'organisateur fera retour de la feuille de résultat et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de résultat et de la feuille médicale et avoir lu le rapport de « bon déroulement » fait par le responsable fédéral désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

3. Conditions de participation aux compétitions

La licence

- Les compétitions sont ouvertes aux pratiquants(es) LICENCIE(E)S au titre d'une association régulièrement affiliée à la FFAEMC pour la saison en cours, ou possédant une licence individuelle.
- Tout compétiteur doit pouvoir présenter son timbre ou sa carte de licence de la saison en cours. Faute de présentation de la licence, le participant sera considéré et inscrits à la compétition en tant que non-licencié
- Pour les championnats de France, la licence FFAEMC est obligatoire.
- La participation de compétiteur non-licencié et ne faisant pas parti d'une association affiliée, est admise pour les open et coupes.

Les feuilles officielles d'engagement

- Pour les compétitions officielles, tout compétiteur doit être engagé par son professeur ou moniteur de club (ou par lui-même), qui doit l'inscrire au moyen d'une feuille officielle (informatisée ou non) d'engagement remplie avec soin, sans omission et qu'il doit faire parvenir au responsable des compétitions (comités départementaux, comités régionaux, selon le niveau) 15 jours avant la date de compétition (cachet de la poste faisant foi).
- La signature du professeur ou du compétiteur atteste qu'il a pris connaissance des règlements des compétitions, technique, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la FFAEMC, ainsi que du règlement particulier à la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.
- Aucune autre forme d'engagement que ces feuilles officielles d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.
- Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.
- Pour toutes les compétitions avec sélections (département, région) le (la) combattant(te) opte pour une catégorie de poids sans possibilité de changement.

4. Les droits d'inscription

Les droits d'inscription aux diverses compétitions AEMC traditionnelles sont fixés par le comité directeur.

5. Autorisation parentale pour les mineurs

Tout compétiteur ayant moins de 18 ans le jour de la compétition, doit présenter une autorisation parentale signée par son représentant légal (parent ou tuteur). Ce document est fourni par l'organisation.

6. Conditions de participation aux championnats nationaux

Les championnats de France des catégories d'âges cadets à vétéran pour le Kung Fu Tao Lu et SANSHOU traditionnel sont accessibles sans qualification préalable.

Les tournois et autres compétitions de mini-poussin à minimes de niveau national en Kung Fu Tao Lu et SANSHOU traditionnel sont accessibles sans qualification préalable.

7. Obligation du (de la) compétiteur(trice)

Chaque compétiteur doit présenter :

- Une pièce d'identité,
- Son passeport sportif,
- Sa licence de la saison en cours,
- Son certificat médical (le cas échéant, voir chapitre « Le passeport sportif et le certificat médical »)

La non-présentation du passeport (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du chef des Arbitres du niveau de la compétition).

8. Le passeport sportif et le certificat médical

Le passeport sportif :

Tout compétiteur doit posséder un passeport sportif qu'il devra présenter dûment rempli à chaque contrôle d'inscription, et pour les compétitions combat à chaque procédure de pesée.

Les passeports sportifs FFKDA et CNFW sont exceptionnellement autorisés pour la saison 2022 - 2023.

Le passeport sportif doit être à jour, notamment pour le certificat médical (Kung Fu Sanshou traditionnel) et l'autorisation parentale pour les mineurs.

Le certificat médical :

- Pour les compétiteurs Tao Lu le certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Tao Lu en compétition doit être établi une fois en début de carrière sportive. Il conviendra qu'à chaque début de saison sportive le licencié doit avoir rempli un questionnaire de santé ne comportant aucune réponse négative auquel cas le certificat médical de non-contre-indication à la pratique compétitive doit être renouvelé.
- Pour les compétiteurs combat où le KO n'est pas recherché (Kung Fu SANSYOU traditionnel) il s'agit d'un certificat de non contre- indication à la pratique en compétition des arts martiaux et des sports de combat en compétition de contact léger valable 3 ans. A chaque début de saison sportive le licencié doit avoir rempli un questionnaire de santé ne comportant aucune réponse négative, auquel cas le certificat médical de non-contre-indication à la pratique compétitive doit être renouvelé.

9. Catégories d'âges pour les compétitions de Kung Fu Tao Lu et SANSYOU traditionnel

Les compétiteur(trice)s sont réparti(e)s en catégories d'âge qui sont :

Catégories d'âges	Pré - Poussins	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets
Age	6-7 ans	8-9 ans	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans

Catégories d'âges	Juniors	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2	Vétérans 3
Age	16-17 ans	18 –35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans

Toutes ces catégories ne sont pas ouvertes pour toutes les compétitions (se reporter aux règles spécifiques des différentes compétitions).

Des catégories concomitantes peuvent être regroupées dans certaines compétitions, exemple :

Les catégories vétérans peuvent être regroupées en une seule catégorie « vétérans » (ou vétérans 1-2-3) ou en deux (vétérans 1-2 et 3).

L'âge fédéral est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance. Exemple : pour la saison **2015-2016** un combattant né en **1998 a 18 ans** (2016-1998 = 18).

10. Litiges

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige en compétition, un comité d'appel constitué par le Responsable des Compétitions et le Responsable des Juges et Arbitres du niveau de la

compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

11. Réclamations

En cas de contestation d'une décision de compétition, un club a le droit de déposer « réclamation ». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le compétiteur concerné ou le responsable du club, peuvent déposer réclamation
- La réclamation doit être déposée auprès du responsable de la compétition dans le quart d'heure qui suit l'annonce de la décision concernée
- En cas de réclamation une caution de 50€ sera demandée (caution rendue si la réclamation est justifiée, caution conservée par la FFAEMC dans le cas contraire).

Elle ne peut concerner :

- qu'une faute technique évidente d'arbitrage
- qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre
- qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points
- qu'un non-respect évident des réglementations

12. La Commission d'organisation de la compétition

Elle est nommée par le Comité Directeur.

La Commission d'organisation prend la responsabilité d'organiser l'ensemble du travail d'organisation de la compétition.

Elle est formée des « responsables » cités parmi les officiels et l'équipe technique détaillés ci-dessous.

13. Les officiels

L'équipe des officiels se compose :

- Du Responsable de la Compétition CHAMPIONNAT DE FRANCE AMCX
- Du Responsable de la Compétition Kung FU TAOLU
- Du Responsable de la Compétition Kung Fu SANSHOU traditionnel
- Du Responsable des Juges Arbitres Kung Fu TAOLU
- Du Responsable des Juges Arbitres Kung Fu SANSHOU traditionnel
- Du corps exécutif des juges réparti en plusieurs jurys pour les épreuves de Kung Fu TAOLU
- Du corps exécutif des arbitres pour les épreuves de Kung fu SANSHOU traditionnel
- De la Commission Compétition du Collège Technique AMCX

14. L'équipe technique

Sa composition :

L'équipe technique est composée de :

- a) un responsable de la Compétition
- b) un chef-programmateur chargé du planning et de l'enregistrement
- c) un greffier chargé des contrôles et vérifications
- d) un chronométrateur par table de juges
- e) un annonceur micro
- f) un responsable de la saisie et du matériel informatique
- g) de techniciens image et vidéo

Ses responsabilités :

Le Responsable de la Compétition :

Il est responsable de l'équipe technique et de la bonne conduite de la compétition dans son ensemble.

Le chef-programmateur :

Il est responsable de l'ensemble du planning et des inscriptions, de la vérification des formulaires d'inscription, de l'établissement d'une brochure de programme et de l'ordre de passage des compétiteurs en fonction de l'exigence de la rencontre ;
Il prépare tous les formulaires de compétition nécessaires, vérifie, certifie le classement des compétiteurs ;
Il établit la brochure des résultats de compétition.

Le greffier :

Il prend en charge l'enregistrement général et rend compte au Responsable des Juges, il notifie d'éventuelles modifications aux annonceurs ;
Il contrôle et vérifie la distribution des récompenses.

Le chronométrateur (un par jury) :

Il déclenche le contrôle du temps (chronomètre) et le signal de départ (gong ou cloche) de la prestation à partir de la position immobile du compétiteur ;
Il arrête le contrôle du temps lorsque le compétiteur s'immobilise à nouveau à la fin de sa prestation ;
Il déclenche le signal (gong ou cloche) 10 secondes avant la fin du temps réglementaire
Il établit la moyenne des notes totales de chaque juge et les transmet au président de jury (qui détermine la note finale après avoir appliqué éventuellement une déduction).

Un annonceur micro :

Il annonce les épreuves 10 minutes avant et appelle les compétiteurs manquants sur demande du président de jury ;
Il annonce les éventuelles modifications d'organisation.

Un Responsable de la saisie informatique :

Il coordonne le travail de planification du programme de compétition en relation avec le chef-programmateur et le greffier ;
Il prend en charge l'ensemble du système de notation et d'impression des résultats par informatique.

Un (ou des) technicien(s) image et vidéo :

Un (ou des) caméraman(s) officiel(s) peu(ven)t être diligenté(s) pour filmer la manifestation, ou effectuer une prise officielle de photos, il(s) peu(ven)t être amené(s) à travailler pour la commission d'appel.

15. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de la Compétition de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à la Compétition, le participant reconnaît et accepte expressément que la commission d'organisation puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

La commission d'organisation ainsi que le personnel de sécurité est habilitée à refuser l'accès à la Compétition ou la poursuite des épreuves aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de la Compétition, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la compétition, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion [politique, philosophique ou religieuse] susceptible de porter atteinte à l'image de la Compétition.

16. ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE

Conformément à la législation en vigueur, la commission d'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la

Compétition. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la Compétition.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

17. EN CAS DE DOMMAGE MATERIEL

La commission d'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'ils en ont la garde. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre la commission d'organisation pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

18. UTILISATION D'IMAGES

Image du participant

La Compétition pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément la commission d'organisation, ses ayants-droits ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la Compétition (Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de la Compétition.

Le participant autorise à ce titre expressément la commission d'organisation à concéder aux partenaires de la Compétition des sous-licences d'exploitation de son image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement la commission d'organisation, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- 1) Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) Associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de la commission d'organisation destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image. La commission d'organisation, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants

Le participant est informé et accepte sans réserve que son Image captée par les prestataires officiels de la commission d'organisation puisse être accessible sur les organes d'information de la FFAEMC et sur le site internet de la Compétition dans la rubrique « Résultats ». Concernant le site de la Compétition, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom et/ou prénoms.

Images de l'évènement

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de la Compétition captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à la Compétition doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à la Compétition.

19. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de la FFAEMC qui est l'entité responsable du traitement de ces données. Les

Données sont utilisées afin de gérer les accès des participants à leur compte et aussi pour le traitement et le suivi de leurs commandes relatives à la Compétition, le SAV des produits commandés, la gestion marketing et de la relation client, le recouvrement, la lutte contre la fraude, ainsi que la prospection commerciale et l'envoi d'offres promotionnelles de la FFAEMC et/ou de ses comités régionaux.

Les Données pourront être transmises à des prestataires de la FFAEMC aux fins de traitement des commandes et des prestations proposées qui y sont liées et SAV ainsi qu'aux fins de gestion de la relation client.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (loi 2018-493 du 20 juin 2018) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de la FFAEMC et/ou de ses partenaires commerciaux. Chaque participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Le Participant peut exercer l'ensemble de ces droits par courriel à l'adresse contact@FFAEMC.fr, ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

<p>Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois 27 rue Claude Decaen 75012 PARIS</p>

Si vous êtes concerné par la prospection par courriel, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien présent sur chacune des newsletters.

Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

20. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...). Des poubelles devront être impérativement utilisées par les participants.

21. LUTTE ANTI-DOPAGE

La Compétition est une épreuve organisée sous l'égide de la FFAEMC, à ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place. Les participants à la Compétition s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

22. MODIFICATION-REPORT-ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, la commission d'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves, de reporter la date et/ou les horaires de la Compétition.

Si la Compétition devait être annulée pour tout motif indépendant de la volonté de la commission d'organisation, cette dernière proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par la commission d'organisation, le report de la Compétition ou le remboursement des frais d'inscriptions diminués, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

23. LOI APPLICABLE-LITIGES

Toute réclamation née à l'occasion de la Compétition, hors contestation d'une décision de compétition, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant, adressée au siège de la commission d'organisation par courrier électronique à l'adresse suivante : competitions@FFAEMC.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois
27 rue Claude Decaen
75012 PARIS

Le participant peut aussi saisir le médiateur de la consommation. Il devra au préalable s'adresser à la FFAEMC en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus. A défaut de réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante de la FFAEMC, le participant pourra, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un an suivant la date d'envoi de la première notification à la FFAEMC, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à la Compétition en contactant le CMAP aux coordonnées présentes sur son site Internet (<http://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à la Compétition qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre la FFAEMC et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

Règlement en Kung Fu Taolu

Les compétitions se dérouleront par série de passages par catégorie où chaque compétiteur(trice) fera au maximum deux essais (avec déduction de point selon le règlement d'arbitrage).

1. Les catégories de Taolu

Les Taolu seront classés en différentes catégories cherchant à regrouper les formes en fonction de leurs similitudes.

Voici ci-dessous des tableaux classant les différentes catégories et donnant une liste non exhaustive des styles qui y sont rattachés.

1. Taolu individuel à mains nues

Epreuve n°	Catégories	Description	Exemples de styles inclus
1	Nan Quan	Taolu issus des styles majoritairement originaires du sud de la chine.	Guandong, Fujian, Sichuan, Hong, Li, Mo, Cailifo,...
2	Chang Quan	Taolu issus des styles majoritairement originaires du nord de la chine.	Tongbei, fanzi, chuoqiao, pigua, ...
3	Shaolin	Taolu issus des différents styles Shaolin.	Songshan shaolin quan, ...
4	Wudang (externes)	Taolu issus des différents styles Wudang.	Baiji Quan, Xing Yi et autres formes externes
5	Styles imitatifs	Taolu ayant une forme imitant des archétypes animaux ou humains.	Houquan, Yinzhuquan, Zuiquan, Wu Song tuokao, Tanglangquan, Ditangquan, Zonghequan, Minghequan, Heihuquan, Ditan, Xiang Xing Quan, ...
6	Autres styles	Tous Taolu ne correspondant pas aux catégories 1 à 5.	Autres styles chinois traditionnels ou sino-vietnamiens.

NB : Seront reconnus comme « Styles imitatifs », uniquement les écoles spécialisées imitatives. Les formes imitatives incluses dans les autres écoles seront rattachées à la catégorie de leur style d'appartenance.

2. Taolu individuel avec armes

Epreuve n°	Catégories	Description	Exemples d'armes incluses
7	Armes courtes	Taolu avec des armes manipulées à 1 ou 2 mains dont la longueur totale ne dépasse pas la tête de l'individu lorsqu'elle est mise au sol verticalement.	Dao (sabre), jian (épée), Zui jian (épée de l'homme ivre), Miao dao (Sabre long), Shuangshou jian (Epée à deux mains), etc.
8	Armes longues	Taolu avec des armes manipulées à 1 ou 2 mains dont la longueur est équivalente ou supérieure à la taille de l'individu lorsqu'elle est mise au sol verticalement.	Gun (bâton), Qiang (lance), Pudao (hallebarde), Dadao (grand sabre), Hou Gun (bâton du singe), etc.
9	Armes doubles	Tous Taolu utilisant une arme dans chaque main.	Shuang dao (double sabre), Shuang jian (double épée), Shuang gou (double crochet) etc.
10	Armes flexibles	Taolu avec des armes souples ou ayant une ou plusieurs articulations.	Lian jie gun (fléau à 2, 3 ou plus de branches), jiu jie bian (chaîne), san jie gun (tri-bâton), liu xing chui (dard lesté), etc.

3. Taolu à plusieurs

Epreuve n°	Catégories	Description
11	Jiti	Tao Lu de groupe de minimum 6 à 12 personnes maximum
12	Duilian	Combat pré-arrangé de 2 ou 3 personnes avec ou sans arme.

2. Durée des Taolu

Suivant les règlements particuliers des compétitions déroulent en un passage d'une durée de :

Pour les Taolu individuels :

- 40 sec à 2 min pour les cadets à vétérans 3
- 30 sec minimum pour les benjamins et minimes
- 20 sec minimum pour les pré-poussins et poussins

Pour les Dui lian :

- 40 sec à 2 min pour les cadets à vétérans 3

Pour les Jiti :

- 40 sec à 2 min pour les cadets à vétérans 3
- 30 sec minimum pour les benjamins et minimes
- 20 sec minimum pour les pré-poussins et poussins

3. Limite et cumul des passages

Un compétiteur ne pourra participer à plus de 6 épreuves au total, parmi :

- 3 catégories mains nues (épreuve 1 à 6)
- 3 catégories avec armes (épreuve 7 à 10)
- 2 catégories en groupe (épreuve 11 et 12)
 - Un compétiteur ne peut s'engager que dans un seul Dui Lian.
 - Un compétiteur ne peut s'engager que dans un seul groupe Jiti.

4. Conditions de participation aux différents types de Taolu

Catégories de Taolu	Catégorie Pré - poussins à Minimes	Catégories Cadets à Vétérans 3
Taolu individuel	Par sexe et catégorie d'âge	Par sexe et catégorie d'âge
Taolu combiné (Duilian)		Mixte (H/F) & Regroupement d'âge possible
Taolu de groupe (Jiti)	Mixte (H/F) & Regroupement d'âge possible	Mixte (H/F) & Regroupement d'âge possible

Âge minimum et maximum pour les TAOLU combinés (Duilian)

Les compétiteurs doivent être au minimum Cadet pour participer.

Les vétérans 3 ne doivent pas avoir plus de 65 ans pour participer à la catégorie Duilian.

Regroupement des catégories d'âge pour les Taolu de groupe et combiné

Les compétiteurs participants au Jiti peuvent avoir au maximum 3 ans d'écart (catégories d'âge les plus proches) pour les Mini-poussins à Minimes.

Pour les Duilian ou Jiti, pas de limite d'écart d'âge pour les catégories Cadets à Vétérans 3.

Mixité (H/F)

Les Duilian et Jiti peuvent être composés indifféremment de personnes du sexe féminin ou masculins (sous réserve de respecter les regroupements de catégories d'âge).

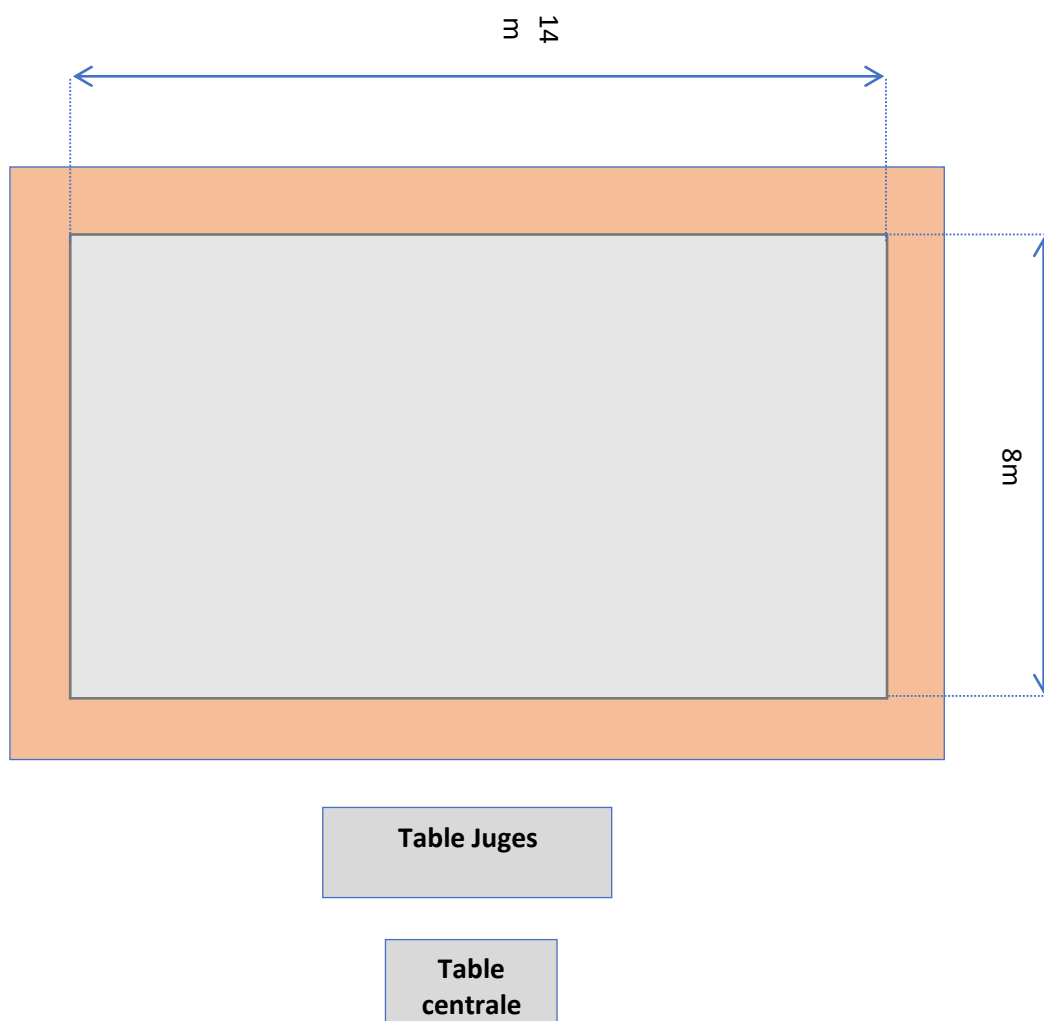
Répartition des catégories

En fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve la possibilité de regrouper les compétiteurs avec les catégories d'âges et de sexe (mixité) les plus proches.

5. L'aire de Taolu

Pour les disciplines individuelles, et dans la mesure du possible, l'aire est un tapis rectangulaire de 14 mètres de long par 8 mètres de large et entourée par une zone de sécurité de 2 mètres.

Pour les disciplines collectives, et dans la mesure du possible, l'aire est un tapis rectangulaire de 16 mètres de long par 14 mètres de large et entourée par une zone de sécurité de 1 mètre.



6. La tenue

Les compétiteurs doivent porter une tenue traditionnelle respectant la pudeur et la bienséance.

7. Genre et poids des armes

Toutes les armes utilisées doivent correspondre à l'esprit du Kung Fu traditionnel, c'est-à-dire : elles doivent être suffisamment rigides et lourdes.

Concernant les sabres et épées, ils doivent être rigides ou semi-flexibles (légère flexibilité sur le dernier tiers de la lame).

Concernant les armes longues, elles doivent être proportionnées à la taille et au poids du compétiteur (diamètre et flexibilité). Les armes longues doivent posséder une longueur minimale correspondant à la taille du compétiteur (du sol au sommet du crâne).

Le réalisme des armes pourra influencer la note finale.

8. Attribution des titres

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur nécessite la participation du (de la) compétiteur(trice) concerné(e) à au moins une participation effective.

Le titre de champion de France est attribué au 1^{er} compétiteur de nationalité française dans le classement.

9. Le déroulement d'une compétition Kung Fu Tao Lu

9.1. La détermination de l'ordre de passage des compétiteurs

Sous le contrôle de la commission d'organisation de la compétition et de l'arbitre en chef, le groupe chargé des inscriptions et du planning détermine par tirage au sort l'ordre de passage des compétiteurs.

Lorsqu'il y a des épreuves de qualifications et des finales, l'ordre des épreuves finales doit se constituer en fonction des résultats des épreuves, commençant par les notes les plus basses à celles les plus hautes. Lorsqu'à l'issue des épreuves de qualification, deux compétiteurs ont le même classement, la Commission de compétition pourra recourir au tirage au sort pour déterminer leur ordre de passage.

9.2. Le protocole

Avant le début de leur épreuve, les compétiteurs doivent se présenter à l'endroit désigné pour le contrôle de leur tenue vestimentaire ainsi que leurs armes de Kung Fu le cas échéant.

A l'appel de son nom avant de monter sur la surface de compétition et à l'annonce du résultat de sa prestation, il doit saluer « poing et paume » en direction du chef de table.

9.3. Le calcul du temps

Le chronomètre est déclenché au moment où le compétiteur commence à faire le premier geste hors salut ; et le chronomètre est arrêté au moment où le compétiteur retourne à sa position hors salut.

9.4. L'affichage des résultats

Les résultats de la compétition doivent être publiquement affichés.

9.5. Le forfait

Si le compétiteur ne se présente pas à temps lors de la dernière vérification d'inscription ou s'absente au moment de son tour de prestation, il sera déclaré forfait.

9.6. Le coaching

Les athlètes Tao Lu peuvent être accompagnés d'un coach, majeur et licencié à la FFAEMC pour la saison en cours, qui devra officier dans une tenue de sport adaptée au coaching (pas de couvre-chef, pas d'écouteur dans les oreilles, pas de torse-nu, pas de tenue de Tao Lu, pas de dispositif d'enregistrement photo/vidéo, etc....). En outre, il devra adopter une attitude en accord avec la déontologie sportive et martiale.

9.7. Le classement

Classement pour les épreuves Duilian et JITI

Le classement se fait en fonction des résultats. La première équipe au classement est celle qui a obtenu la meilleure note ; la 2e au classement est celle qui a obtenu la seconde meilleure note, etc.

Classement pour les épreuves individuels

Le premier au classement sera celui qui aura obtenu la meilleure note, le second au classement celui ayant obtenue la 2nd meilleure note, etc.

Règlement en Kung Fu SANSHOU traditionnel

1. Les confrontations

1. Le SANSHOU JEUNES (PRÉ POUSSINS à MINIMES)

C'est une forme de rencontre qui oppose deux combattants (de même sexe) dont toute puissance est strictement exclue. Le beau geste, la clarté des techniques et le contrôle des contacts sont principalement recherchés (l'arbitre central y veillera plus particulièrement).

2. Le SANSHOU ADULTES (CADETS - JUNIORS – SENIORS – VÉTÉRANS)

C'est une forme de rencontre qui oppose deux combattants (de même sexe). Le beau geste et l'efficacité des techniques ainsi que la combativité sont recherchés.

La recherche de KO est proscrite et est sanctionnée.

En compétition, les combats entre homme et femme et les rencontres de plus de deux personnes sont interdits.

2. Les catégories de compétition en Kung Fu SANSHOU traditionnel

2.1. Les catégories de poids

Les combattants sont répartis en catégories de poids :

Pré-poussins à Cadets :	Juniors à Vétérans :
<ul style="list-style-type: none">○ moins de 21 kg○ de 21,100 à 24 kg inclus○ de 24,100 à 27 kg inclus○ de 27,100 à 30 kg inclus○ de 30,100 à 33 kg inclus○ de 33,100 à 36 kg inclus○ de 36,100 à 39 kg inclus○ de 39,100 à 42 kg inclus○ de 42,100 à 45 kg inclus○ de 45,100 à 48 kg inclus○ de 48,100 à 52 kg inclus○ de 52,100 à 56 kg inclus○ de 56,100 à 60 kg inclus○ de 60,100 à 65 kg inclus○ de 65,100 à 70 kg inclus○ de 70,100 à 75 kg inclus○ de 75,100 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F)○ de 80,100 à 85 kg inclus○ de 85,100 à 90 kg inclus	<ul style="list-style-type: none">○ moins de 48 kg○ de 48,100 à 52 kg inclus○ de 52,100 à 56 kg inclus○ de 56,100 à 60 kg inclus○ de 60,100 à 65 kg inclus○ de 65,100 à 70 kg inclus○ de 70,100 à 75 kg inclus○ de 75,100 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F)○ de 80,100 à 85 kg inclus○ de 85,100 à 90 kg inclus○ plus de 90 kg

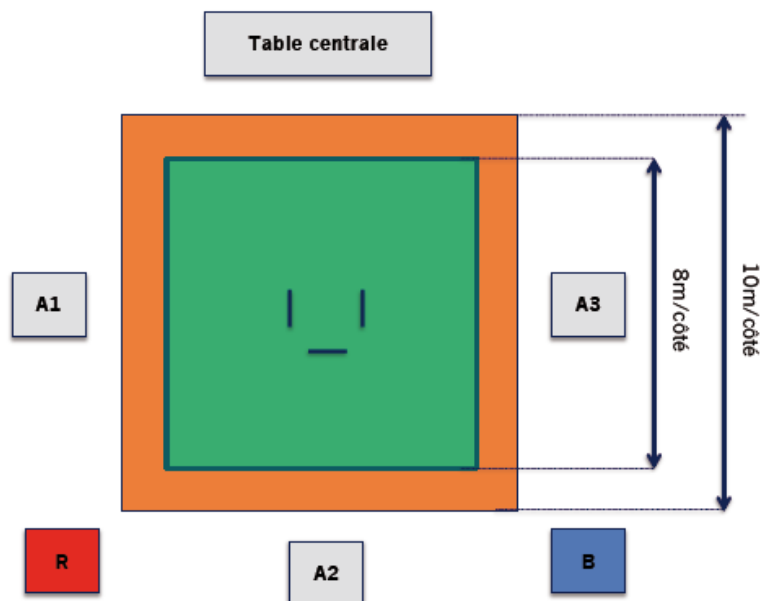
- plus de 90 kg

2.1. Regroupement des catégories

En fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve la possibilité de regrouper les compétiteurs avec les catégories d'âges et de poids les plus proches. Ce regroupement est proposé aux compétiteurs qui peuvent accepter ou non ce regroupement.

3. L'aire de combat

L'aire de combat doit être plane, surélevée ou non, est composée de tapis ferme style « tatamis » ou tapis puzzle d'une épaisseur minimum de 4cm. L'aire de combat est un carré de huit mètres de côté. Les tables des officiels sont suffisamment éloignées de la surface de combat pour des raisons de sécurité.



4. L'équipement et les protections

Consulter l'annexe « Tenues et équipements »

4.1. La tenue

Les compétiteurs doivent porter une tenue traditionnelle :

- La veste de kung-fu rouge ou bleu « trois boutons » uni, sans publicité (selon la couleur d'appel),
- Veste noire ou T-shirt d'école autorisés pour les catégories Cadets et en-dessous,
- Les pantalons de kung-fu noir uni sans publicité,
- Une ceinture de couleur bleue ou rouge (fournie par l'organisation, selon la couleur d'appel) sauf Pré-poussins à Cadets,
- Chaussons souples en cuir ou tissus noir avec semelle souple (non contendante) (type gymnastique rythmique ou « modern-jazz » - voir annexe). **Aucun chausson à semelle rigide ne sera toléré.**
- Le compétiteur ne devra porter aucun bijou (chaîne, boucle d'oreille, bague, bracelets, etc)
- Les lunettes de vue ne sont pas autorisées

4.2. Les gants

Les combattants de catégorie Minimes à Vétérans devront utiliser des gants de protection type gants de combat mains libres (doigts coupés = mitaines), de couleur noire.

Pour les catégories Poussins à Benjamins, les compétiteurs devront utiliser des gants de boxe (pouce protégé) de couleur noire.

4.3. Les protections

Les protections anatomiques suivantes seront fournies par le participant ou son club, ils sont obligatoires :

- Coquille pour les combattants masculins / protège poitrine pour les féminines adultes.
- Protège-tibias et pieds solidaires rouges ou bleus selon la couleur d'appel (noirs autorisés), adaptés à la taille du combattant.
- Un protège-dents (Si contre-indication, casque avec protection faciale).

Pour les catégories Cadet et en dessous les éléments supplémentaires sont : Casque arts martiaux rouge ou bleu (selon la couleur d'appel), plastron uni sans épaulette, rouge ou bleu (selon la couleur d'appel).

Les protections facultatives :

- Coquille féminine (vivement recommandé)
- Sous-gants
- Chevillères et genouillères élastiques

Exceptionnellement, lors de compétitions nationales l'organisateur, pourra pourvoir à d'éventuels manques (casques, casques à grille et plastrons).

5. Attribution des titres

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur nécessite la participation du combattant concerné à au moins une rencontre effective.

Le titre de champion de France est attribué au 1^{er} compétiteur de nationalité française dans le classement.

6. Déroulement de la compétition Kung Fu SANSHOU traditionnel

6.1. Déroulement de la Compétition

Rencontres par poule

Des rencontres par poules (Round robin) peuvent être organisées pour les catégories de 3 combattants lors de la clôture des inscriptions. Les combattants répartis en poules se rencontrent tous à l'intérieur de chacune des poules.

En fonction du résultat des rencontres, chaque combattant marque des points selon le barème suivant :

- Victoire effective :.....3 points
- Victoire par forfait :.....3 points
- Égalité :2 points
- Défaite effective :.....1 point
- Défaite par abandon :.....0 point

Un forfait dans la poule (avant un combat) entraînera, pour le combattant la fin de la compétition.

Lorsque toutes les rencontres ont eu lieu à l'intérieur de chaque poule, c'est le total des points obtenus qui permet de classer et de sélectionner les combattants qui participeront à la deuxième phase (le cas échéant).

Principes de constitution des poules

Les combattants engagés seront répartis par tirage au sort.

En cas d'égalité entre des combattants à l'intérieur d'une poule est retenu prioritairement :

- Le vainqueur du combat qui les a opposés
- Celui ayant reçu le moins d'avertissements et/ou admonitions
- Le combattant ayant obtenu le plus de points lors des rounds
- Le combattant désigné par le chef de table, après concertation avec l'ensemble des arbitres de son tableau.

Rencontre par élimination directe

Les rencontres par élimination constituent la règle générale d'organisation des rencontres

Principes de constitution des grilles

Les combattants engagés seront répartis de façon à assurer la meilleure équité, tenant compte des poids, âges et expérience en compétition.

Les combattants du même club, de la même région seront séparés dans les tableaux dans la mesure du possible.

6.2. Durée des rencontres

Suivant les règlements particuliers des compétitions les rencontres se déroulent en 1, 2 ou 3 rounds de 1 min, 1 min 30 s ou 2 min de temps « effectif » de confrontation. Les rounds sont séparés par un intervalle de 30 sec, 45 sec ou 1 min dit « temps de récupération » en fonction de la durée des rounds. Il ne peut en aucun cas être utilisé par l'arbitre pour faire des observations. Ses interventions ne peuvent être effectuées que durant une interruption de rounds.

Catégories	Durée de chaque round	Durée du « temps de récupération »
Pré-Poussins Poussins	1 min.	30 sec.
Benjamins Minimes	1 min. 30 sec.	45 sec.
Cadets Juniors Seniors Vétérans	2 min.	1 min.

6.3. Cumul des rencontres

Un compétiteur ne pourra effectuer plus de cinq rencontres par jour.

6.4. Formes de rencontres

Les rencontres, disputées sous forme de « combat souple », se déroulent en 2 périodes (ou round) gagnantes. En cas d'égalité, un 3^{ème} round sera demandé aux combattants.

En cas d'égalité au 3^{ème} round, l'ensemble des arbitres se réunit pour statuer tenant compte du nombre de pénalités et de la qualité du combat.

6.5. La pesée de vérification

Elle est organisée par le responsable des compétitions du niveau de la compétition. Une seule ou plusieurs balances peuvent être utilisées, mais tous les inscrits d'une même catégorie sont pesés sur la même balance. La durée totale de la pesée est d'1 heure pour une catégorie. Les compétiteurs sont pesés avant le début des épreuves, à l'heure et au jour fixés par les organisateurs. La pesée ne peut avoir lieu plus de 48 heures avant le début de la compétition pour la catégorie de poids concernée.

Les combattants doivent obligatoirement présenter leur passeport sportif à la pesée.

LES COMPETITEURS SE PESENT EN TENUE DE COMPETITION SANS PROTECTIONS.

En cas de dépassement de poids constaté à la pesée, les combattants ont droit à une pesée supplémentaire pour être au poids dans la limite du temps restant imparti à cette pesée.

Tout compétiteur absent à la pesée sera considéré comme forfait.

6.6. Contrôle médical

Le contrôle médical débutera en même temps que la pesée ; les combattants devront présenter leur passeport sportif et certificat médical à jour pour vérification.